



Collège  
François-Delaplace  
éducation et résidence au féminin

# Guide de la pensionnaire

**2019-2020**

## **Pour une formation intégrale de la personne, relevons ensemble des défis afin de s'assurer une meilleure réussite.**

L'équipe de la résidence joue principalement un rôle **d'encadrement, d'accompagnement et d'éducation** auprès des élèves. Elle s'assure que toutes aient le support et l'écoute dont elles ont besoin pour favoriser une meilleure intégration dans le milieu et un meilleur épanouissement personnel.

Pour un plus grand respect les unes des autres, des règles de vie inhérentes à toute vie en société sont élaborées en lien avec les valeurs préconisées du projet éducatif. C'est pourquoi nous faisons appel au sens des responsabilités de chacune, au désir d'évoluer dans un milieu sain, à la prise en charge personnelle afin que ce que nous considérons comme code d'éthique (règlements, valeurs) soit vécu par chacune.

Belle année scolaire 2019-2020!

Eliane Jacques  
Responsable de la résidence

### **RÈGLEMENTS DE LA RÉSIDENCE**

#### **Propreté et environnement**

- 1- Je dépose les déchets aux endroits appropriés.
- 2- Je fais mon lit tous les matins et il ne doit y avoir que ma valise sous mon lit.
- 3- Je fais le ménage de ma chambre ou chambrette la veille du jour de départ.
- 4- Je suis responsable de faire vérifier mon ménage par mon éducatrice avant de quitter le dortoir.
- 5- Je consomme mes repas et collations à la cafétéria.
- 6- Je ne sors aucune vaisselle ou nourriture de la cafétéria.
- 7- Je range toutes mes choses dans les casiers qui me sont attribués en début d'année.
- 8- Il est de ma responsabilité de m'assurer que mon casier soit toujours barré.
- 9- Je ne laisse rien trainer sur les tables, les comptoirs ou sur les casiers. Tous les soirs et tous les matins, les choses qui traînent seront ramassées.
- 10- J'ai la responsabilité de garder les endroits de vie commune propres : locaux des élèves, grande salle, cafétéria, salle de bain, dortoirs, chambres et douche.
- 11- Je respecte les gens qui m'entourent (élèves et membres du personnel).
- 12- Je m'implique dans les activités à la résidence.

## Activités parascolaires

Chaque élève doit obligatoirement participer à une activité parascolaire pour chaque bloc d'activité (volleyball, équitation, yoga, cuisine etc.). Il y aura 2 blocs d'inscriptions aux activités parascolaires :

Bloc 1 : septembre à décembre      Bloc 2 : janvier à mai

## Chambres et lofts

Veuillez prendre note que seuls les petits réfrigérateurs sont tolérés aux chambres et dans les lofts. Tout autres appareils électriques (grille-pain, plaque chauffante, micro-onde, ect.) sont interdits. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questionnements.

## Respect de l'horaire

Afin d'avoir un milieu de vie sain et respectueux, nous te demandons de respecter l'horaire en vigueur. Vous recevrez plus d'informations sur l'horaire de la résidence lors de la rentrée.

## Arrivées – départs – sorties

- 1- Je dois entrer au Collège entre 19h30 et 20h30 le dimanche soir (ou lundi soir lors d'une journée pédagogique) si mes parents viennent me reconduire.
- 2- **Si je ne peux entrer le dimanche soir, mes parents doivent laisser un message dans la boîte vocale du secrétariat du Collège au 819-837-2882 avant 20h30.**
- 3- Si je dois quitter le Collège pendant la semaine, mes parents doivent prévenir le secrétariat du Collège **avant 15h00** par téléphone ou par courriel : [secretariat@moncfd.net](mailto:secretariat@moncfd.net). **Si je quitte avec un autre adulte que mes parents, je dois avoir une permission écrite : courriel, fax ou papier avant 15h00. Après 15h00 vous devrez communiquer directement avec Mme Eliane Jacques, responsable de la résidence.**
- 4- **Si je possède mon propre véhicule et que je veux sortir du Collège en semaine, mes parents doivent donner leur autorisation au Collège. En aucun cas, je ne suis autorisée à embarquer d'autres élèves avec moi sans que l'école ait reçu une autorisation écrite des parents des élèves concernées avant 15h00 au secrétariat.**
- 5- Si je suis malade, je vais voir une éducatrice afin qu'elle évalue mon état et communique avec mes parents si nécessaire.
- 6- Si je suis malade la nuit, je réveille mon éducatrice et non une autre élève.
- 7- Lorsque je dois quitter le Collège, je dois passer en tout temps par l'entrée principale et m'assurer que la réceptionniste a noté mon nom.

## Relation d'aide

Des personnes peuvent m'apporter de l'aide afin que mes attitudes et mes comportements soient mieux adaptés à ce que j'ai à vivre. **Tu peux t'adresser en tout temps à un adulte de l'école.**

## **DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Tous les règlements du code de vie du Collège François-Delaplace s'appliquent en tout temps à la résidence.** Vous avez reçu une copie du code de vie avec votre contrat de service. Il est également disponible sur le site internet du Collège et dans l'agenda de votre fille.

### Procédure pour les interventions

**Toute intervention jugée importante pour un meilleur suivi doit être consignée au dossier de l'élève pensionnaire. \*Bien se rappeler que les interventions et les rencontres faites avec une élève n'enlèvent en rien les conséquences qu'elle doit assumer.\***

1. Si un problème surgit avec une élève, l'éducatrice fait une rencontre formelle avec elle. L'éducatrice outille votre fille à régler la situation ou améliorer ce comportement.
2. S'il n'y a pas d'amélioration, une deuxième rencontre est faite avec l'élève. La responsable de la résidence et les parents sont informés au besoin selon la gravité de la situation.
3. Si le problème persiste, l'éducatrice peut isoler l'élève pour un temps déterminé ou donner des conséquences en lien avec la problématique. Les parents et la responsable de la résidence sont informés.
4. S'il n'y a pas de changement, la responsable de la résidence rencontre l'élève avec l'éducatrice et communique de nouveau avec les parents. Des sanctions plus importantes sont alors données (voir le code de vie).

**Pour des situations problématiques jugées plus importantes, les points à la procédure pour les interventions deviennent abrégés, c'est-à-dire que l'intervention de la responsable se fait plus tôt et/ou que les conséquences peuvent être plus sévères selon la gravité de la situation.**

**Les ressources sont nombreuses si je veux bien m'impliquer dans le changement.**